

## Tripler ??? problème de note de TD

Par **JOOO**, le **25/06/2012** à **22:26**

Bonjour à tous,

Nouvelle sur le forum, j'ai une petite question à poser qui me permettra de me présenter au passage.

Je redouble cette année ma licence 3 en ayant validé le premier semestre l'année dernière. Seulement voilà, j'ai quasiment toujours été dispensée d'assiduité pour diverses raisons (travail et pour 2 années santé... et oui j'ai aussi redoublé ma L2...) Cette année je me suis dit c'est bon ça va aller pas besoin de me faire dispenser d'assiduité.. mais non, j'ai accumulé les certificats médicaux et je me suis découragée si bien que j'ai fini par ne pas rendre de devoir dans un TD. Le couperet est tombé : 0/20.

Ca fait mal d'autant plus que je n'ai pas pu passer mes examens pour les matières qui me manquaient à la première session (malade).

La question que je me pose (ou plutôt les questions) :

--> est ce que j'ai encore un recours pour qu'on ne prenne pas en compte mes notes de td ?

--> est ce que j'ai le droit de tripler ? Le soucis étant que je suis boursières, je n'aurai sans doutes plus de bourse...

--> est ce que ça peut vraiment s'arrêter comme ça ? .. autant d'efforts pour au final ne pas avoir ma licence à cause de ce fameux 0 ? Pour les autres matières qu'il me restait ça ne s'est pas trop mal passé...Je pourrais avoir ma licence sans cela..

Merci d'avance

Par **Camille**, le **26/06/2012** à **09:36**

Bonjour,

J'ai peur qu'un forum ne puisse pas beaucoup vous aider, sauf tenter de vous remonter le moral.

Le mieux serait de poser vos questions aux services de votre université qui sont, en principe, les mieux placés pour vous répondre.

Fouillez aussi éventuellement le forum, il me semble y avoir déjà lu des discussions sur des

histoires de triplement ou de double redoublements.

Par **Poussepain**, le **26/06/2012** à **14:44**

Surtout que vous n'indiquez pas la fac où vous êtes, donc on a pas le règlement d'étude.

Il devrait y avoir une procédure pour faire entendre et rectifier votre situation, sinon ça risque d'être difficile.

Par **Camille**, le **26/06/2012** à **15:30**

Bonjour,

D'autant que le problème est connu et pratiquement insoluble dans le cas présent (maladie récurrente ou chronique).

Vu par JOOO, ses absences et manques s'expliquent très bien.

Pour l'université, impossible de vérifier la compétence de JOOO, or il s'agit bien de délivrer un *"diplôme de capacité"*.

Qu'à l'aide de ce diplôme, JOOO va donc exercer un métier.

Confrontée à une question ou un problème à résoudre relevant de sa compétence, va-t-elle répondre "Ah ben écoutez, je ne peux rien dire ou faire pour vous, j'étais malade quand ce sujet a été vu aussi bien en amphi qu'en TD, donc forcément..."

Donc, peu ou prou, pour l'université, il faut que toutes les matières, globalement, aient été acquises, plus ou moins complètement.

C'est sur l'appréciation du "globalement" et du "plus ou moins" qu'il peut y avoir une certaine flexibilité.

Dura lex peut-être, mais sed lex quand même...

Par **JOOO**, le **26/06/2012** à **19:08**

Bonjour,

Merci pour vos réponses !

Je suis à la fac de droit de Nantes. J'ai déjà pris contact avec l'université (demande de rendez-vous avec la doyenne) et rendez-vous avec l'assistante sociale du campus.

Concernant les notes en question, il s'agit uniquement des notes de TD. Si j'avais fait comme les autres années je n'aurais pas eu de note du tout en TD et j'aurais passé l'examen normalement, comme si je les avais suivis (ce que j'ai fait les autres années).

C'est un cas qui est prévu mais la demande doit être faite normalement a priori. Ici le problème est de savoir si ça pourrait être envisagé a posteriori...

Par **Camille**, le **26/06/2012** à **20:01**

Bonsoir,

[citation]Si j'avais fait comme les autres années je n'aurais pas eu de note du tout en td et j'aurais passé l'examen normalement, comme si je les avais suivi (ce que j'ai fait les autres années).

C'est un cas qui est prévu mais la demande doit être faite normalement a priori. Ici le problème est de savoir si ça pourrait être envisagé a posteriori...[/citation]

Alors, appuyez sur le fait que vous bénéficiez d'une certaine "antériorité" et trouvez une explication qui justifie que vous posez la question seulement maintenant, a posteriori.

Mais évitez peut-être de dire : [citation]et je me suis découragée si bien que j'ai fini par ne pas rendre de devoir dans un TD[/citation], mais quelque chose de cohérent avec le reste.

Par **JOOO**, le **26/06/2012** à **21:17**

merci,

Je vais tenter le coup ! La question aurait quand meme été de savoir si quelqu'un a été dans ce type de situation et s'il est possible que mes notes de td ne soient pas prises en compte.

Ces notes pénalisent tout un bloc d'enseignement si bien que si on les enlève c'est bon.. J'ai l'impression que la décision va relever du bon vouloir du doyen..

Par **Yn**, le **30/06/2012** à **14:15**

Sans vouloir te saper le moral, je pense que ta situation est délicate : le problème ne vient, à mon avis, pas que des notes de TD.

Ton parcours me semble assez chaotique, et je ne vois aucune raison pour que le doyen accepte de ne pas prendre en compte tes notes de TD, ne serait-ce que pour la rupture d'égalité vis-à-vis des autres étudiants.

Tu pourras sans doute tripler, mais pour les bourses, c'est une autre histoire.

Par **Camille**, le **30/06/2012** à **16:14**

Bonjour,

[citation]La question aurait quand meme été de savoir si quelqu'un a été dans ce type de situation et s'il est possible que mes notes de td ne soient pas prises en compte.

[/citation]

Malheureusement, ça ne vous servirait pas à grand-chose, vu qu'il ne suffirait pas d'être dans le même type de situation, mais d'être dans une situation rigoureusement identique, à

commencer par être dans la même université.

Et "possible" ne veut pas dire "automatiquement acquis", comme le serait un droit imprescriptible.

[citation]Ces notes pénalisent tout un bloc d'enseignement si bien que si on les enlève c'est bon.[/citation]

Ben oui, c'est un peu comme au permis de conduire... Il suffit de faire une seule faute et, sous prétexte qu'elle est éliminatoire, elle pénalisent tout le bloc d'enseignement...

Si on l'enlève, c'est tout bon.

Il y a une règle et méthode de calcul des notes et vous demander à pouvoir bénéficier d'une dérogation.

Si elle n'est pas prévue dans le règlement, la décision est forcément aléatoire.